

**DECISION DU PRESIDENT**  
**PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DES ANIMATIONS**  
**CULTURELLES A LA MÉDIATHÈQUE**  
**DE L'ABBAYE - NELSON MANDELA À CRÉTEIL**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 59 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre des animations culturelles de la médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela à Créteil, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir organise des manifestations à destination des usagers des médiathèques ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à des vacataires pour animer certaines de ces rencontres ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Quatre vacations sont créées dans le cadre des animations culturelles à la médiathèque de l'Abbaye - Nelson Mandela à Créteil conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/01/18
Accusé réception le	19/01/18
Numéro de l'acte	DC2018/027

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 17 janvier 2018.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/01/18
Accusé réception le	19/01/18
Numéro de l'acte	DC2018/027